

Bienvenue à La Maison du lac Témiscouata

La Maison du lac Témiscouata peut accueillir une clientèle qui présente des déficits cognitifs, une déficience intellectuelle et une clientèle présentant une déficience physique.

Ainsi, la clientèle présentant une déficience physique devra habiter au premier étage puisque notre aménagement permet l'accueil de cette clientèle.

De ce fait, les clients présentant des déficits cognitifs et à risqué de fugue pourront demeurer sur une ou l'autre des étages puisqu'elles sont adaptées pour eux.

Les règles de fonctionnement de la résidence

Il est interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres à partir de la porte avant et un endroit est prévu pour les gens qui veulent fumer ou vapoter.

Aucun animal domestique n'est accepté.

Le code d'éthique affiché sur chaque étage et doit être respecté par les membres du personnel, les visiteurs, les bénévoles, les clients et toutes les personnes œuvrant au sein de La Maison du lac Témiscouata.

Nos limites :

La clientèle présentant des comportements d'agressivité et de violence.

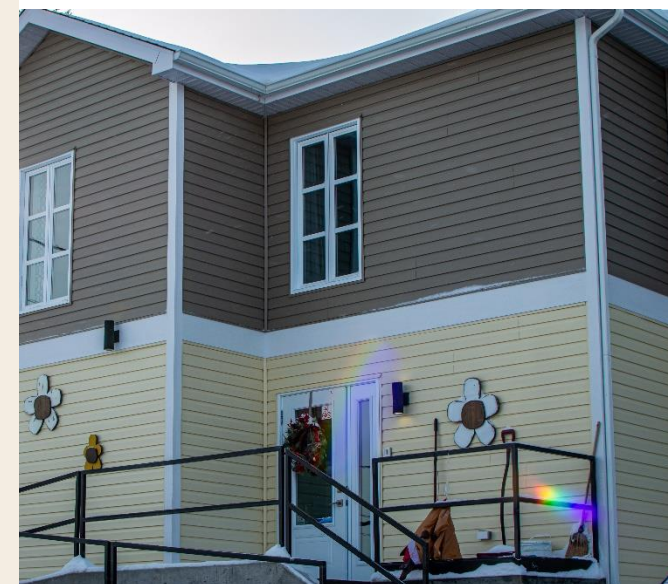
Contactez-nous au :

Téléphone : (418) 899-6352

Télécopieur : (418) 940-0643

Courriel : melie96@hotmail.com

Amélie Bélanger : (418) 714-0857



Un milieu sécuritaire et une qualité de services exceptionnelle !

Nous sommes une résidence de personnes âgées de catégorie 4, qui offre des services de soins infirmiers auxiliaires, pour une clientèle autonome et semi-autonome.

647, Mgr Gagnon,
Témiscouata-sur-le-Lac
G0L 1X0 (Qc)

À noter que le choix de la pharmacie et du pharmacien revient au client

L

LA MAISON
DU LAC TÉMISCOJATA

Procédures de divulgation des plaintes

Cette procédure est affichée sur chaque étage et permet à chaque individu de connaître son droit de porter plainte et de donner l'accès aux coordonnées.

Il est de la responsabilité de tout résident d'assurer ses biens personnels

Les services offerts et nos services facultatifs

Nos services offerts:

- Services de trois repas et deux collations par jour
- Entretien ménager, entre des vêtements et entretien de la literie une fois par semaine
- Aide aux bains deux fois par semaine
- Aide à l'hygiène à tous les jours
- Aide à la mobilisation, au transfert et au déplacement de la personne
- Administration et distribution des médicaments
- Services de soins infirmiers auxiliaires 7 jour sur 7
- Services de préposé aux bénéficiaires 7 jour sur 7 et 24 heures par jour.
- Surveillance de nuit
- Services de loisirs deux fois par semaine
- Système d'appel à l'aide mobile et fixe
- Porte côté

Services facultatifs:

- Câblodistribution
- Soins pour les gens en déficience physique et soins en santé mentale
- Ajout de bain par semaine

Total des services inclus: 1850\$

Loyer de base: 350\$

Total mensuellement: 2200\$



Le repérage de la perte d'autonomie et l'évaluation de l'autonomie du client reviennent aux intervenants du CISSS Bas Saint-Laurent au médecin traitant.

Procédure de déclaration des incidents et des accidents, ainsi que la divulgation des accidents.

Les incidents et accidents doivent être déclarés immédiatement à la personne responsable du client, au responsable des soins et à l'intervenant pivot. Un formulaire doit également être rempli par la personne qui a été témoin. Un registre est également complété par la personne responsable de celui-ci.